

Couvre-visage obligatoire dans le transport collectif

Le port du couvre-visage est obligatoire dans les autobus pour la clientèle âgée de 12 ans ou plus.

Merci de respecter cette nouvelle consigne pour votre santé et celle des autres.

STLaval.ca/covid19



🚧 L'embarquement par la porte avant recommence le 1^{er} août

Les boîtes de perception seront de nouveau accessibles et vous devrez avoir un titre de transport valide.

Dès le 20 juillet, procurez-vous votre titre du mois d'août dans tous nos points de vente et nos billetteries métropolitaines

Pour trouver le point de vente le plus près de chez vous, STLaval.ca/pointsdevente

🚧 La distribution de couvre-visages se poursuit

Juste à temps pour la rentrée, la distribution de couvre-visages réutilisables se poursuit afin de vous faciliter l'adoption de cette nouvelle habitude.

Consultez notre site web pour connaître les dates de distribution sur notre réseau.

STLaval.ca/covid19

🚧 Étudiant, ne perd pas de temps

Dès le 1^{er} août, viens renouveler ta carte OPUS avec photo en prenant rendez-vous à l'une de nos billetteries.

Pour prendre ton rendez-vous, consulte notre site web au STLaval.ca/zoneetudiants

On en fait plus pour votre sécurité

La fréquence de nettoyage a augmenté dans :

- nos autobus;
- nos terminus;
- notre garage;

Mais pour que ces mesures soient efficaces, la collaboration de tous est essentielle.

Merci de respecter les consignes sanitaires lorsque vous vous déplacez dans le transport collectif.